

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 septembre 2015

Etaient présents : Mme Nicole DELAVILLE - M. Régis BELGERI -
Mme Annette RODIER - M. Jean-Marc
BOUSCHBACHER - Mme Thérèse LALOGÉ
M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT
Mme Petra LAURAIN Mme Agnès JEANMICHEL -
Mme Marlène CLEMENT

Etaient absents excusés : Mr Jean-Claude HATIER
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir Mr JM BOUSCHBACHER
M. Thibault HEINTZ pouvoir Mr Laurent ROUSSELOT
M. Philippe ROBERT

Etaient absents : Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 17 septembre 2015

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Approbation agenda d'accessibilité – E.P.R.
- 2 - Travaux d'aménagement Rue Jules Ferry - demande de subvention
« D.E.T.R. »
- 3 - Modifications statutaire de la Communauté de Communes :
 - entretien des assainissements non collectifs
 - compétence « élaboration, modification, révision et toute évolution
des documents d'urbanisme »
- 4 - Vote de crédits – budget commune
- 5 - Admission en non valeur
 - Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance :
approbation du tableau de classement des voies communales et vote de
crédit : illuminations de Noël.

Début du conseil : 20 h 30

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités
Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de
chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la dernière séance du 4 septembre 2015 Monsieur le Maire demande si des conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Madame Agnès JEANMICHEL fait remarquer que dans la liste des conseillers municipaux elle est inscrite "absente non excusée", alors qu'en réalité elle doit figurer "absente excusée".

Monsieur Laurent ROUSSELOT revient sur le chapitre "alcoborne" indiquant "qu'il été décidé de l'installer". Monsieur DESVERNES indique que plutôt que cet appareil reste dans son carton, il sera mis à disposition des associations, les embouts seront bien entendu payants.

Aucune autre observation n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour et une abstention le dernier procès-verbal.

1 - APPROBATION AGENDA D'ACCESSIBILITÉ - E.P.R.

(délibération n° 2015.09.24/01)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de DARNEY a fait réaliser un diagnostic de ses bâtiments recevant du public et plusieurs bâtiments ne répondent pas aux normes d'accessibilité. Des travaux ou aménagements sont nécessaires afin de rendre ces bâtiments publics accessibles.

Monsieur Thibault HEINTZ arrive à 20 h 30.

Monsieur JM BOUSCHBACHER présente le lourd dossier s'étalant sur plusieurs années et indique que le coût est très élevé.

Au vu du tableau présenté, Madame A. JEANMICHEL s'aperçoit que le site du camping-piscine est cité deux fois : il en résulte que les travaux d'accessibilité sont très importants. Quatorze bâtiments communaux sont concernés. Certains travaux pourront être réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de s'engager à réaliser avant le 27 septembre 2015, les agendas d'accessibilité programmés sur les établissements recevant du public.

2 -DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX RUE JULES FERRY *(délibération n° 2015.09.24/02)*

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil Municipal du 4 septembre 2015 le plan de financement des travaux de la rue Jules Ferry a été adopté, pour une demande de subvention « D.E.T.R. ».

Or, le montant des travaux est erroné.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le nouveau projet dont le coût prévisionnel s'élève à 266 354,54 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'annuler la délibération du septembre 2015 ;
- Adopte le projet et le plan de financement tel que présenté ;
- Sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux «D.E.T.R.».

3 – MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *(délibération n° 2015.09.24/03.1 et délibération n° 2015.09.24/3.2)*

La Communauté de Communes détient la compétence « réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs : études et travaux » et souhaite dans la continuité des programmes de travaux, proposer un service d'entretien groupé des assainissements.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 31 août 2015 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon a décidé :

- * d'apporter une modification à ses statuts en élargissant la compétence « études et travaux » à l'entretien ;
- * de modifier ses statuts en ajoutant à l'aménagement de l'espace, la compétence « élaboration, modification, révision et toute évolution des documents d'urbanisme ».

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la modification des statuts tel que présentés.

4 – VOTE DE CRÉDITS - BUDGET COMMUNE

(délibération n° 2015.09.24/4.1 et délibération n° 2015.09.24/4.2)

- * Un enfant de l'IME l'Eau Vive a bénéficié de l'interclasse. La commune dont il est originaire a refusé de supporter les frais. Son Etablissement d'hébergement a décidé de les prendre en charge. A cet effet il y a lieu de voter au compte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » la somme de 410.00 € par prélèvement sur les crédits de suréquilibre de la section de fonctionnement.
- * Afin de régler les guirlandes et autres fournitures concernant les illuminations de la ville il y a lieu de voter :
 - au compte 21578 opération 336 « illuminations de Noël » la somme de 550.00 € par prélèvement aux comptes
 - 2158 opération 447 « piscine » la somme de 150.00 €
 - 2188 opération 467 « école maternelle » la somme de 250.00 €
 - 2188 opération 468 « cimetière » la somme de 150.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

5 – ADMISSION EN NON VALEUR : (délibération n° 2015.09.24/05)

Par courrier en date du 10 septembre 2015, Monsieur le Trésorier nous informe que par décision du 8 septembre 2015, le Tribunal d'Instance d'EPINAL a décidé l'effacement des dettes d'un couple en situation de surendettement et domicilié sur la commune.

Après en avoir délibéré et voté (*à mains levées*) contre :10, abstention :2 le Conseil Municipal décide de statuer défavorablement sur l'admission en non-valeur des titres de recettes

- budget eau : montant total 3.38 €
- Budget assainissement : montant total 78.66 € des années 2012 et 2013.

6 - APPROBATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES *(délibération n° 2015.09.24/06)*

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a été omis d'approuver par délibération la dernière mise à jour du tableau de classement unique des voies communales en date du 17 novembre 2014.

Cette mise à jour avait permis d'incorporer dans la voirie communale des voies nouvelles 149 ml à caractère de rues desservant les cellules de la zone d'activité de LA BARBELINE.

Monsieur le Maire propose d'approuver le tableau de classement unique des voies communales, mise à jour du 17 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau tableau de classement unique des voies communales.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Claude HATIER a été désigné, par Monsieur le Préfet, à représenter la commune à la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon en remplacement d'un membre démissionnaire. Nous attendons sa décision.

Monsieur DESVERNES fait le point sur les commissions municipales et fait appel aux volontaires afin de remplacer les démissionnaires.

Une invitation de la CAUE pour le 9 octobre à Mattaincourt est proposée : Madame Marlène CLEMENT y participera.

Notre site internet a eu le privilège de paraître dans le quotidien « Vosges Matin ». Résultats positifs au vu du tableau comparatif présenté par Mme DELAVILLE (1075 clics entre le 3 et le 24 septembre sur la page d'accueil). Des félicitations nous sont parvenues suite à cette parution.

Repas de l'âge d'or : dimanche 11 octobre à 12 heures.

Feu vert sera donné pour l'élaboration d'un agenda avec encarts publicitaires. La Société va contacter les commerçants, artisans du secteur.

Le tableau de « Rosa Bonheur » exposé dans une salle du château va être rendu le 6 octobre.

Lors d'une réunion du Syndicat Initiative, il a été demandé de supprimer les panneaux « marché de France » situés aux entrées de la commune. Ceux-ci n'étant plus d'actualité.

AGENDA

Samedi 26 septembre : journée citoyenne.

Samedi 3 octobre : visite de l'église et musée slovaque.

Samedi 3 octobre : loto de l'Association Familiale.

Mercredi 7 octobre : réunion station d'épuration

Jeudi 8 octobre : réunion publique sur la protection des biens et des personnes présentée par la gendarmerie

Jeudi 8 octobre à 20 h 30 : assemblée générale de la MPT

Vendredi 9 octobre : réunion du comité des fêtes

Dimanche 11 octobre : repas de l'âge d'or.

Dimanche 18 octobre : marché artisanal salle des fêtes.

Madame Agnès JEANMICHEL demande si des candidats se sont manifestés suite à l'annonce de la vacance de poste aux services techniques : plusieurs candidats nous ont adressé leur candidature. L'annonce est ouverte jusqu'au 30 septembre.

Suite à la demande de Mme JEANMICHEL un point sur la situation budgétaire de la commune est programmé le 30 octobre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

DARNEY, le 24 septembre 2015
Le Maire,
Yves DESVERNES



